

## 2.9 Unités de paysage

- Unités de paysage**
- Collines (C)
  - Lacustre (L)
  - Vallée (V)
- Composantes du paysage visible**
- Point de repère
  - Attrait visuel
  - Point de photo - photo jointe au rapport
  - Circuit panoramique (encadrement visuel)
- Aire d'influence des éoliennes**
- Influence forte
  - Influence moyenne
- Bail de location sur terres publiques**
- Bail de villégiature
- Récréotourisme**
- Belvédère
  - Halte routière \ Abri et table à pique-nique
  - Camping aménagé
  - Chalet (Sépaq)
  - Poste d'accueil de la réserve faunique
  - Rampe de mise à l'eau
  - Plage publique
  - Site de villégiature
  - Parcours de canoë-kayak
  - Sentier de quad
- Chasse et piégeage**
- Camp de piégeage
  - Camp de chasse (Sépaq)
- Autres éléments**
- Route nationale
  - Route régionale
  - Chemin forestier primaire
  - Chemin forestier secondaire
  - Courbe de niveau (équi. 50 m)
  - Ligne de transport d'énergie
  - Cours d'eau permanent
  - Plan d'eau
  - Zone d'étude locale
  - Zone d'étude paysagère
  - Limite de MRC
  - Limite municipale

N

1:165 000

Mètres

0 1 000 2 000 4 000

Conception : Le Groupe Nippour

Vérification : Éline Bougie, Architecte paysagiste

Date : 10 février 2011

Sources : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2010; Base de données topographiques du Québec (BDTQ); Service des inventaires, SIEF, 1:20 000, MRNF

Projection : MTM, fuseau 7, NAD83

